COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Revue de presse
du 28 Janvier au 03 Février 2017

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI

Sommaire

Coopération.....3

- **Relations Internationales : Les coopérations économiques s'accentuent**

Catastrophe Naturelle4

- **Près de Rs 4 millards de pertes directes annuelles pour l'ile**
- **La crise de l'eau n'a pas de frontière**

Tourisme.....7

- **Tourisme: 1 275 227 visiteurs en 2016**

Pêche.....8

- **L'ouverture de l'usine de pêche : l'Anam à pied d'œuvre.**

Coopération

LE DÉFI ÉCONOMIE
30 | DOSSIER • LE DÉFI QUOTIDIEN | MERCREDI 1ER FÉVRIER 2017

RELATIONS INTERNATIONALES

Les coopérations économiques s'accentuent

La coopération régionale et internationale revêt d'une importance capitale pour le développement de Maurice. D'un coté, l'océan Indien devient une zone stratégique dans cette partie du monde. De l'autre, Maurice poursuit son combat sur sa souveraineté sur les îles Chagos et Tromelin.

Shaffick Hamuth - s.hamuth@defimedia.info



Depuis notre indépendance, Maurice a toujours prôné une politique d'ami de tous et d'ennemi de personne.

La coopération régionale et internationale a toujours été un point fort de la politique de tout gouvernement de Maurice. Dans la région, l'état mauricien joue un rôle important au sein des divers blocs économiques, notamment la SADC, le COMESA et la COI. Au niveau international, depuis notre indépendance, Maurice a toujours prôné une politique d'ami de tous et d'ennemi de personne. Le pays lorgne le continent africain et a même développé une '*Africa Strategy*'. Le corridor Afrique-Maurice-Singapour-Asie est un autre atout. Maurice compte développer des '*Special Economic Zones*' au Sénégal, à Madagascar et au Ghana.

Maurice et le Kenya ont mis en place une commission mixte pour se rapprocher davantage. Dans le cadre de sa politique d'ouverture vers l'Afrique, Maurice a identifié le Kenya comme un partenaire stratégique pour pénétrer le continent. La première édition de la commission mixte se tiendra à Nairobi en mars 2017. Elle se penchera sur une nouvelle coopération en matière d'échanges commerciaux, d'investissements, d'accès aérien, de connexion maritime, du développement de l'économie bleue et du transfert des technologies, entre autres. Le développement du secteur des Petites et moyennes entreprises (PME) figure aussi à l'agenda. Nairobi aspire même à devenir un hub aérien pour relier Maurice et l'Afrique continentale. Par ailleurs, le Président du Kenya a promis de parrainer la demande d'adhésion de Maurice au bloc régional *East African Community* (EAC). Maurice souhaite devenir membre de cet espace économique.

Le Ghana

Maurice projette de développer une zone économique spéciale (ZES) au Ghana, plus précisément dans la région de Dawa, non loin de la capitale Accra. Maurice compte, en effet, développer un espace économique dans cette partie de l'Afrique continentale en collaboration avec des pays partenaires, tels le Ghana, le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Maurice a d'ailleurs invité le président ghanéen à venir assister en tant qu'invité d'honneur aux célébrations officielles de la Fête nationale le 12 mars prochain. Le Président ghanéen a indiqué que le Ghana veut s'inspirer de l'expérience mauricienne dans les services financiers, les Tics et l'activité manufacturière. Maurice est intéressée à partager son savoir-faire dans la production sucrière, les services financiers, les Tics et l'industrie avec le Ghana.

Dans la région, l'état mauricien joue un rôle important au sein des divers blocs économiques, notamment la SADC, le COMESA et la COI.

Inde-Maurice

Maurice compte intensifier les échanges économiques entre l'Inde et Maurice en 2017. Au début de ce mois, l'Inde a transmis aux autorités mauriciennes les données d'une cartographie marine réactualisée de la partie nord de Maurice. La nouvelle cartographie est au fait le résultat d'une réactualisation d'une carte océanographique qui date de plus de 150 ans. Maurice peut dorénavant envisager des développements dans l'économie océanique sur la base des données plus fiables, obtenues de manière très scientifique. Le secteur du tourisme et le transport maritime pourront aussi bénéficié de cette avancée. Maurice et l'Inde sont d'autre part, engagés dans les négociations sur un *Comprehensive Economic Cooperation and Partnership Agreement* (CECPA). Cet accord exhaustif de coopération comprend un accord d'échanges préférentiels et des volets touchant à l'investissement, le commerce des services et la coopération économique. De son coté, l'Inde a aussi annoncé des développements positifs concernant les conditions d'éligibilité au statut de l'*Overseas Citizen of India* (OCI) pour les Mauriciens d'origine indienne.

La Turquie

Maurice et la Turquie sont engagés dans un processus pour rehausser leurs échanges commerciaux et explorer de nouvelles voies de coopération économique. La première réunion du *Joint Committee* mis sur pied dans le cadre de l'accord de libre échange (ALE) Maurice-Turquie s'est tenue en novembre dernier pour donner une nouvelle impulsion à l'ALE, qui fut signé en 2013. Maurice et la Turquie ont signé un *Framework Agreement on Trade and Economic Cooperation* et un *Investment Promotion and Protection Agreement* (IPPA) en 2013. La permission spéciale accordée à Turkish Airlines pour desservir Maurice est, par ailleurs, une initiative majeure pour rapprocher économiquement les deux pays. L'ALE permet aux exportateurs mauriciens, en sus d'écouler leurs produits sur le marché turc, d'utiliser la Turquie comme un hub commercial pour toucher des marchés européens et asiatiques à la fois, compte tenu de sa position géographique unique entre l'Asie et l'Europe. Dans le sens inverse, Maurice peut servir de hub commercial pour les exportations turques vers les marchés de la SADC et du COMESA.

Catastrophe Naturelle

lexp.mu

31/01/2017

CATASTROPHES NATURELLES

Près de Rs 4 millards de pertes directes annuelles pour l'île

La Banque mondiale a rendu publics les profils de risques de cinq pays de l'océan Indien, dont Maurice. C'était lors de la plateforme du projet ISLANDS pour la protection financière, qui a eu lieu du 18 au 20 janvier. Ces profils ont été établis à partir de recherches effectuées sur deux ans en s'appuyant, entre autres, sur des données recueillies sur plusieurs décennies.

Nashreen EDOOBACCUS



Le projet ISLANDS a réuni des représentants des îles de l'océan Indien.

LES catastrophes naturelles sont devenues une préoccupation majeure pour les pays de la région. Chacune d'elles apporte son lot de pertes car quand il y a la destruction de l'environnement, les finances du pays en souffrent aussi. Le projet ISLANDS de la Commission de océan Indien, impliquant Madagascar, Maurice, les Seychelles, l'Union des Comores et le Zanzibar, a une composante de protection financière contre les risques de catastrophes. C'est lors de la seconde phase du projet que la Banque mondiale a établi les profils de risques de chaque pays participant.

Maurice, à cause de sa situation géographique et économique, se retrouve avec en moyenne plus de $ 110 millions de pertes directes annuelles (près de Rs 4 milliards), selon les experts de la Banque mondiale. Comment arrive-t-on à ce chiffre ? C'est là une estimation des pertes causées par les cyclones, les inondations, ainsi que les tremblements de terre.

Les cyclones sont les catastrophes les plus destructrices, avec 847 cyclones et tempêtes tropicales enregistrés dans l'océan Indien entre 1950 et 2014, faisant $ 91 millions de pertes en moyenne chaque année pour Maurice. Et 80 % des pertes causées par les cyclones sont dues aux vents qui les accompagnent. Cela alors que les marées de tempêtes et les pluies cycloniques sont responsables de 10 % des pertes chacune. Maurice est par ailleurs le pays dont l'estimation des pertes annuelles est la plus élevée, suivi de Madagascar à $ 100 millions.

Le profil de risques établit aussi que le secteur résidentiel représente 50 % des pertes causées par les cyclones, suivi par 30 % pour les pertes commerciales et industrielles. C'est la région des Plaines-Wilhems qui est la plus à risque, avec des pertes annuelles estimées à $16 millions l'an. Cela, suivi du district de Pamplemousses et de Rodrigues, les pertes de tous deux estimées à plus de $ 10 millions. Port-Louis, Rivière-du-Rempart, Flacq, Grand-Port et Rivière-Noire se retrouvent dans la catégorie de $ 5-10 millions de pertes alors que les régions de Savanne et de Moka sont celles estimées moins à risque avec moins de $ 5 millions de pertes chacune.

Plaines-Wilhems est aussi la région la plus affectée par les inondations, avec des pertes s'élevant à $ 4,9 millions. Port-Louis et le district de Pamplemousses aussi accusent des estimations de pertes de plus de $ 3 millions. Ces trois régions de l'île représentent 58 % des pertes annuelles totales.

Catastrophes naturelles	Moyenne de pertes annuelles ($)
Cyclone	91 millions
Inondation	22 millions
Tremblement de terre	54 000

Tableau des estimations des pertes annuelles pour chaque pays participant au projet :

Pays	Moyenne de pertes directes par an ($)
Madagascar	100 millions
Maurice	110 millions
Seychelles	2,8 millions
L'Union des Comores	5,7 millions
Zanzibar	2,2 millions

DEGRÉ D'INTENSITÉ

Le rapport de la Banque mondiale indique que les cyclones sont plus intenses à Rodrigues, avec des vents pouvant atteindre 200 kmh. Toute la partie sud de l'île, de Trou-d'Argent jusqu'à Baie-Topaze, est aussi très vulnérable, avec huit points de haut risque de marées, de tempêtes et d'inondations. Toutefois, les pertes annuelles causées par les inondations à Rodrigues ne représentent que 2 % des estimations.

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

La crise de l'eau n'a pas de frontière

31 janvier 2017

A Mayotte, la saison des pluies n'est toujours pas au rendez-vous. Dans le Sud de l'île, les restrictions sur l'usage de l'eau sont toujours de mise. Cela a amené 8 maires à demander le placement en état de catastrophe naturelle. Une telle crise est amenée à se reproduire, car Mayotte est confrontée à deux phénomènes qui pèsent sur la ressource en eau ; le changement climatique et la hausse de la population.

Dans notre région, la sécheresse conduit Madagascar vers la catastrophe. Dans le Sud de la Grande Île, ce sont près d'un million de personnes qui sont menacées par la faim. Cette situation conduit l'ONU à placer Madagascar parmi ses principales préoccupations en termes de lutte contre la faim. À La Réunion, le PCR se mobilise. Il y eut tout d'abord l'appel de Maurice Gironcel à la présidente du Conseil départemental. Puis le 25 janvier dernier, Gélita Hoarau a écrit au président de la République. « La région du Grand Sud de Madagascar vit des conditions climatiques d'extrême sécheresse, provoquant une perte agricole de 80 % », a-t-elle notamment écrit. En tant que chef de l'État, François Hollande est à la tête du pays qui préside actuellement la Commission de l'océan Indien. C'est pourquoi cette initiative vise à placer chacun devant ses responsabilités. Peut-on encore mourir de faim au 21e siècle dans un pays de la COI, dit en substance la sénatrice de La Réunion.

À quelques milliers de kilomètres d'ici, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Chaque jour, tous les vols reliant La Réunion à la France passent au-dessus de la Corne de l'Afrique, région composée notamment de la Somalie et de l'Ethiopie. Rares sont les milliers de passagers quotidiens qui pensent à la tragédie qui se noue sous leurs pieds. Ce sont en effet 17 millions de personnes qui sont menacées par la famine. « alors que seul un quart des pluies attendues sont finalement tombées et que les précipitations prévues pour la période allant d'octobre à décembre se sont avérées insuffisantes, la sécheresse généralisée qui affecte actuellement la Corne de l'Afrique s'est aggravée », a déclaré hier la FAO. « Plus de 17 millions de personnes sont actuellement confrontées à une insécurité alimentaire dite de « crise » et d'« urgence » dans plusieurs pays membres de l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD), à savoir le Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan du sud, le Soudan et l'Ouganda », indique

l'organisation internationale. Elle appelle à l'action : « actuellement, près de 12 millions de personnes à travers la Somalie, l'Éthiopie et le Kenya ont besoin d'une aide alimentaire. En effet, de nombreuses familles ont un accès limité à l'alimentation et aux revenus tout en faisant face à une hausse de leurs dettes. A cela s'ajoute de faibles stocks de céréales et de semences et une diminution de la production de lait et de viande. Un avis d'alerte correspondant à une situation de pré-famine a été émis pour la Somalie, soulignant le fait qu' une intervention humanitaire immédiate et de grande échelle est indispensable ».

La crise de l'eau a des impacts divers dans notre région. Ils ne sont pas négligeables car l'eau est une ressource indispensable à la vie. Les changements climatiques n'ont pas de frontière, et La Réunion n'est pas épargnée par ce phénomène. Avant que ses conséquences ne soient aussi dramatiques que chez nos voisins, il est essentiel d'anticiper. Cela passe par récupérer au mieux l'eau qui tombe du ciel. C'est le projet du PCR de réseau de retenues colinaires dans les hauts.

M.M.

http://www.temoignages.re/politique/edito/la-crise-de-l-eau-n-a-pas-de-frontiere,88721

Tourisme

Tourisme: 1 275 227 visiteurs en 2016

27 JAN 2017



(Photo d'illustration) En décembre 2016, 148 134 touristes ont visité Maurice.

Les chiffres émanent de la Statistics Unit du ministère du Tourisme. En décembre 2016, 148 134 touristes ont visité Maurice. A titre de comparaison, ils étaient 132 681 en décembre 2015. Ce qui représente une hausse de 11,6%.

Pour toute l'année 2016, ils étaient 1 275 227 touristes à être venus chez nous. Contre 1 151 252 l'année précédente.

Les arrivées de l'Allemagne ont enregistré une hausse de 23,2%. Celles d'Italie de 1,5%, de France 7,7%, de Royaume-Uni 14,4%, d'Inde 7,4%, d'Afrique du Sud 22,4% et de La Réunion 4,6%.

https://www.lexpress.mu/article/298881/tourisme-1-275-227-visiteurs-en-2016

Pêche

comores-infos.net

Ouverture de l'usine de pêche : L'Anam à pied d'œuvre

3 février 2017 La Rédaction À la une, Économie 0





L'agence nationale des affaires maritimes procède actuellement à la réglementation des bateaux de pêche battant pavillon comorien. Des travaux qui vont permettre la levée du carton jaune frappé aux

L'agence nationale des affaires maritimes procède actuellement à la réglementation des bateaux de pêche battant pavillon comorien. Des travaux qui vont permettre la levée du carton jaune frappé aux Comores par la commission européenne depuis octobre 2015, et qui figure parmi les écheveaux qui bloquent le lancement des activités de l'usine.



Les navires de pêche battant pavillon comorien exerçant leurs activités de pêche en dehors de la zone de compétence de la commission des thons de l'océan indien (CTOI), sont en état d'illégalité. Un rappel fait au vice-président en charge du ministère des transports par son homologue de la production, dans un courrier en date de 27 janvier.

En effet, sur les quinze bateaux de pêche battant pavillon, douze n'opèrent pas dans la zone réglementaire et ne respectent pas les obligations internationales en matière de responsabilités d'Etat de pavillon, raisons pour lesquelles l'**Union** des Comores est considérée comme étant un pays non coopérant en matière de lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée.

Pour redorer son blason, l'Union des Comores se doit vite de se racheter en appelant ces bateaux à se conformer à la législation. Cette mission incombant à l'Anam, cette **jeune** agence nationale des affaires maritimes qui n'a « jamais » encore délivré de pavillon (les prérogatives ayant été attribuées à des particuliers par les régimes précédents), est à pied d'œuvre. Pour l'instant, deux bateaux sont radiés de la liste après être tous informés des nouvelles mesures. « Tout devra être fini d'ici début de la semaine prochaine », nous dit-on à l'Anam, concernat les dix bateaux de pêche. Outre la question de la levée du carton jaune qui pèse depuis octobre 2015, sur laquelle bosse l'Anam, il y a la mise en place d'un laboratoire de qualité. Après une audience initiée par le groupe parlementaire Haki le 24 janvier, le président dudit groupe Oumouri Mmadi avait déclaré à la presse que les travaux concernant ce laboratoire étaient achevés. Quant au troisième point qui est de la création d'une autorité de certification, standardisation et normalisation, le député nous avait confié que les travaux étaient à 80% (lire notre édition du 25 janvier). Une fois que tout sera fini, ce qui ne doit pas tarder, l'usine devrait être ouverte et embauche, enfin, 3000 personnes (Hairu avaient prévu 4000 emplois directs, Ndlr).



Rappelons que l'enveloppe initiale d'investissement était de 22 millions de dollars soit 8,8 milliards de FC. Les investisseurs avaient choisi l'entreprise sri-lankaise Hairu pour la réalisation et le management de l'entreprise qui, elle, a explosé l'enveloppe jusqu'à 32 millions de dollars, soit 12,8 milliards FC alors qu'elle « n'a pas pu atteindre les objectifs définis » selon un rapport parlementaire. C'est ainsi que la gestion de l'entreprise est confiée ç une nouvelle équipe. Avec ses capacités de production journalière de 22 tonnes, et de consommation locale de 2.5 tonnes par jour, l'usine devrait permettre au pays d'exporter 90% de sa production, soit plus de 19 tonnes de produits halieutiques. Raison, justement, de la nécessité d'un laboratoire de contrôle qualité, une Autorité de certification, standardisation et normalisation mais aussi et surtout la levée du carton jaune qui frappe le pavillon comorien.

Toufé Maecha, La Gazette des Comores

http://www.comores-infos.net/ouverture-de-lusine-de-peche-lanam-a-pied-doeuvre/